

n'est pour peu de temps et à de rares intervalles. Un concours de circonstances privées que je ne puis contrôler, me laissant peu d'espoir de me rapprocher de vous, j'ai exprimé ailleurs comme je vous le réitère ici l'assurance des regrets que cet éloignement m'a causés. J'ai senti combien il m'était difficile de connaître suffisamment vos vœux et vos besoins; mon affection pour vous et mon désir de faire mon devoir, ont été cause que j'en ai souffert. En rappelant notre situation mutuelle, je me suis accusé moi-même et je n'ai pas eu la pensée de me plaindre de vous.

J'ai tâché de demeurer fermement attaché à la cause libérale et aux droits populaires, sans sacrifier une position de liberté et de progrès pour des théories et des discussions. Dans quelque situation que je me trouve, je persévérerai dans la même voie. Ce que j'ai manqué de faire pour le pays ou pour vous, je ne l'ai pas pu.

Ne regardez pas, je vous en prie, notre séparation apparente comme une marque d'ingratitude ou d'oubli de ma part. Croyez au contraire qu'espérant pouvoir vous visiter prochainement, je trouverai un vif plaisir à vous rassurer des sentiments que je conserve pour vous. J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
A. N. MORIN.

Le Canada à l'Exposition de Londres.

Nous empruntons au Canadian Particle qui suit :

LE CANADA AU PALAIS DE CRISTAL.—Une gravure magnifique de la division canadienne du Palais de Cristal est maintenant presque achevée. Elle est due aux meilleurs artistes de Londres, et sera un beau souvenir de la manière honorable dont le Canada a figuré à la première exposition de l'industrie de tous les peuples.

Comme preuve de l'intérêt soutenu que le Canada continue à prendre au succès de l'exposition, un journal de Londres annonce l'arrivée récente d'une boîte à ouvrage en bois de noyer noir, qu'une personne des environs de Cobourg (Haut-Canada) a envoyée en présent à la Reine, et celle d'un portefeuille contenant des spécimens de 98 journaux canadiens; d'où le journaliste anglais conclut que les Canadiens doivent être les plus grands politiques du monde.

PALAIS DE CRISTAL, le 12 septembre.

Je vous ai envoyé, par la dernière maille, le rapport du jury spécial sur la distribution des 400 médailles par Lord Eglinton comme un encouragement aux exposants canadiens. Je puis dire ici que M. Houghton a fait choisir ce jury parmi les hommes les plus compétents, par les commissaires royaux. Le vote a aussi été envoyé une liste des personnes qui ont remporté des prix à la grande exposition. Il y en a encore à venir, mais les gens du gouvernement tiennent les choses si secrètes, qu'il est difficile de les découvrir avant qu'elles soient publiées. En vous faisant part de ces renseignements, je dois vous informer que nous n'obtiendrons pas autant de prix que nous aurions pu en remporter, non parce que nos articles sont inférieurs à ceux avec lesquels ils entrèrent en concurrence, mais parce qu'ils sont plus chers. Les jurés, observant et le juste, que le bon marché est un élément important dans la décision.

Les jurés font une mention honorable de beaucoup de nos articles, et ils ont fait ressortir un fait d'une manière saillante, c'est que le Canada passe devant plusieurs pays beaucoup plus anciens que lui. Je crois que leur rapport mérita notre pays dans une position beaucoup plus avantageuse aux yeux du monde que ne l'a fait rien de ce qui est arrivé jusqu'ici dans son histoire.

On apprendra, ici surtout, non seulement que le Canada n'est pas dans l'état de New-York, mais qu'il est le germe d'un grand peuple qui entre honteusement en concurrence avec ses frères séparés. Considérant le grand nombre des exposants qui n'ont égaré ni temps ni argent pour exceller dans leurs articles, nous n'avons certes pas lieu de nous regarder autrement que comme sortis triomphants de la lutte; et il faut avoir vu l'exposition pour juger de l'étendue de la rivalité. Prenez pour exemple l'argenterie et la joaillerie; un seul vitrail contenait des articles s'élevant à une valeur de £400,000, et les efforts de MM. Savage et Lyman et de M. Legatt se sont trouvés en concurrence avec ces articles. Il en est de même des autres articles. Nous avons, en fait de meubles, quelques articles excellents; mais le goût est maintenant pour la renaissance de l'ordre antique et des sculptures massives, et l'artiste introduit partout où il peut des figures qui se détachent. Nos meubles ont aussi le défaut de paraître légers dans la construction et magres dans le dessin. L'Autriche remportera inévitablement la palme dans cette branche, quoique l'Angleterre et la France ne soient pas loin derrière elle.

J'ai mené M. Morris voir son grand rival exposant de harnais qui avait fait une dépense de £125 pour un cheval de bois sur lequel exposé le sien. Il a paru étonné de l'éclatance et de la compacité de l'article, et a dit que s'il l'eût vu avant de monter le sien, il n'aurait pas eu le courage de le faire. Le jury a déclaré cependant que, quoiqu'il y ait moins d'or sur le harnais canadien, il y a d'aussi bonne main-d'œuvre combinée avec l'éclatance et la force. Toutes les nations ont cherché à exceller dans l'article des ours, et la quantité et la variété des produits sont étonnantes; mais le Canada a eu l'honneur, grâce à M. Tétu de Québec, d'introduire un article entièrement inconnu jusqu'ici dans cette ligne et pour lequel, à bon droit, il a été décoré d'une médaille.

La production de la nourriture pour l'homme est dans tous les pays une affaire importante; aussi la concurrence est-elle vive pour les produits agricoles. Le Canada, cependant, a remporté la palme pour ces produits; et il faut dire à notre grand honneur que, tandis que les spécimens de céréales envoyés des autres pays sont exposés par pintes et gallons, et cela de grains évidemment triés, nous avons versés les nôtres par boisseaux. Les autres pays n'ont eu le courage de montrer que des poignées; nous avons soumis des dizaines et des centaines de boisseaux à l'inspection.

Quant aux minéraux, un des premiers géologues a eu la bonté de me dire un jour que la collection de M. Logan est la plus complète et la plus intéressante qu'il y ait à l'exposition, et la plupart des principaux journaux le vantent beaucoup. Les jurés regardent que, comme M. Logan était juré lui-même, les récompenses ne leur permettraient pas de lui décerner une médaille; mais il lui font de grands compliments sur sa collection.

En fait de médailles sur lesquelles le Canada a remporté la grande médaille sur onze pompes anglaises et quatre françaises. Le propriétaire de la pompe canadienne compte la vendre à une des villes d'Allemagne qui désire l'acheter. C'est le seul article sur lequel le Canada ait obtenu une grande médaille, comme on l'appelle. Une médaille de cette classe est décernée par une assemblée des présidents de tous les jurés, et n'est que pour des articles d'un mérite supérieur ou d'un dessin nouveau. Il y a plusieurs nations qui ne recevront pas une seule de ces médailles.

En fait de lainages, nos couvertures surtout n'ont point de rivales parmi les étrangers, et sont jugées égales à celles d'Angleterre. Le jury, dans son rapport, fait une mention spéciale de cela comme faisant beaucoup d'honneur à un jeune pays.

Pour le tabac, le docteur Lindsey, un des jurés principaux, n'a dit que notre échantillon était excellent, et nous recommanda fortement la culture de cette plante. Il pensait que si nous la produisions d'aussi bonne qualité que l'échantillon, elle supplanterait le tabac étranger en Angleterre.

Nous avons reçu copie d'un document qui a pour titre: "Circulaire de l'École de Médecine de Québec." L'institution ainsi dénommée est ouverte et en progrès depuis mai 1848, ayant pour directeurs:—

Dr. Joseph Morrin, Président, J. Zeph. Nault, Trésorier, P. M. Bardy, Secrétaire, Joseph Painchaud, Jean Blanchet, James Douglas, Charles Fremont, J. A. Sewell, Alfred Jackson, J. E. L. Landry.

C'est lundi, le 3 novembre prochain, que doit s'ouvrir la Quatrième Session de cette Ecole dont la durée expirera à la fin d'avril 1852. La circulaire que nous annonçons publie dans l'ordre suivant les noms des Professeurs chargés de la direction du cours médical dans ses diverses branches:

L'art Obstétrique, et maladies des femmes et des enfants, par le Dr. Painchaud. Théorie et Pratique de la Médecine. Dr. Sewell. Théorie et Pratique de la Chirurgie. Dr. Fremont. L'Anatomie générale et Descriptive et la Physiologie. Dr. Landry. Matière Médicale et Thérapeutique. Dr. Nault. Chimie générale et Médicale. Dr. Jackson. Jurisprudence Médicale. Dr. Bardy. COURS D'ÉTÉ.

Médecine Clinique. Dr. Painchaud. Chirurgie Clinique. Dr. Jackson. Botanique. Dr. Bardy. Le prix des cours de six mois est de 12 piastres, excepté ceux d'anatomie et de chimie pour chacun desquels l'élève doit en payer quinze. Les cours de trois mois coûtent moins, et le tarif suivi est conforme à celui des autres écoles de la province.

Voici maintenant les noms des élèves de l'École de Médecine de Québec qui ont été licenciés depuis 1848: MM. Eusèbe Lemieux, Chas. Lebel, Jos. Goussou, Pierre Desjardins, Sam. Payne, Jrs. Dussault, P. O. Tessier, Jérôme Prendergast, Jos. Blanchet, James Reed, Amab. Beaupré, Hilarion Blanchet, Chas. Deguise.

M. Morin quitta hier cette ville pour Toronto où il se trouvera réuni à MM. Hincks et Drummond. Une lettre de M. W. Nelson aux électeurs du comté de Richelieu dans la Minerve de ce matin, annonce que ce monsieur se retire définitivement de la vie publique.

ACTE MÉRITOIRE.—Hier soir, dit le Morning Chronicle du 2 octobre, comme le "Lord Sydney" allait démarquer du quai Napoléon pour Montréal, une personne déceintement mise voulant gagner le bord du vapeur, perdit pied et tomba à l'eau précisément sous les roues. On n'a perçevu déjà plus d'elle qu'une portion de son vêtement à la surface, et elle allait disparaître pour jamais si un matelot du navire *Berberie* d'Aberdeen, nommé John Gray, ne l'eût ramené à terre en se précipitant lui-même à l'eau. On crut pour un moment que le libérateur allait être victime de son dévouement et de son intrépidité, mais il opéra courageusement sa bonne œuvre et repartit sain et sauf avec celui qu'il venait d'arracher à la mort.

N'est-il pas à regretter, dit encore le Chronicle, qu'il n'y ait pas parmi nous une Société ayant un fonds pour récompenser tant d'héroïsme.

EUROPE.

FRANCE.

Vaux des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement sur la révision de la constitution.

Le nombre des départements et, par suite, des conseils généraux, était de 86; mais le département de la Seine n'ayant pas été appelé à élire de conseillers généraux depuis la révolution de février, le nombre des conseils se trouve réduit à 85. Sur ce total, le conseil du Gard est le seul dont les vœux ne soient point connus. Ainsi, 84 conseils se sont prononcés comme suit:

49 conseils ont émis simplement le vœu que la Constitution fût revue conformément à l'art. III. 6 ont demandé la révision dans le plus bref délai. 17 ont voté pour la révision pure et simple, en renouvelant la formule de révision qu'ils avaient adoptée l'année dernière. 2 ont rejeté les propositions de révision qui leur étaient soumises. 3 ont refusé ou se sont abstenus d'émettre des vœux politiques. 6 ont réclamé l'abrogation de l'article 45.

1 (le Vaucluse) a demandé que la Constitution fût partiellement révisée, afin de raffermir les institutions républicaines. D'un autre côté, le conseil général de la Moselle, après avoir émis le vœu d'une révision totale et légale, refusait à une majorité le raffermissement de ces institutions.

La question des élections a été agitée dans dix-huit conseils; six veulent qu'elles soient faites dans le plus bref délai; un, au contraire, qu'elles soient éloignées le plus possible; trois demandent qu'un grand intervalle de temps soit mis entre les deux élections; trois autres indiquent une époque fixe pour les élections de l'Assemblée; enfin, quatre laissent celle-ci maîtresse de faire cette indication.

Le maintien de la loi du 31 mai a été réclamé par l'Aveyron, le Maine-et-Loire, la Marne et la Haute-Vienne.—4. Des propositions en faveur du rappel de cette loi ont été rejetées par les suivants: Aisne, Basses-Alpes, Ardennes, Charente-Inférieure, Cher, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Haute-Marne, Nord, Deux-Sèvres, Somme.—Total, 13.

Enfin, huit ont formellement exprimé le vœu qu'elle fût modifiée; en voici les noms: Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Finistère,

Loire-Inférieure, Moselle, Var, Vendée et l'arn. Les deux Conseils qui sont allés le plus loin dans l'expression de leurs désirs, en laissant complètement de côté les prescriptions de la Constitution, sont, d'abord celui des Pyrénées-Orientales, qui a émis le vœu: "Que les pouvoirs de M. Bonaparte soient prorogés, et que, dans le cas où la minorité de l'Assemblée persisterait à repousser la révision, l'Assemblée, à la simple majorité, appelle la nation à voter sur le maintien ou le rejet de la Constitution."

Ensuite celui de la Loire-Inférieure qui a voté la résolution suivante: "Le conseil général de la Loire-Inférieure. Considérant que le salut de la France est dans le retour à la monarchie traditionnelle, héréditaire et légitime; Considérant que ce retour ne peut s'effectuer que par la révision totale de la Constitution; Emet le vœu que la Constitution soit révisée en totalité, et que la France, représentée par une Assemblée constituante librement nommée, puisse revenir à la monarchie traditionnelle et héréditaire."

— Il y a en France 362 conseils d'arrondissement. Sur ce nombre, 315 seulement ont eu session cette année; 47 ne se sont pas réunis. 143 ne se sont pas occupés de questions politiques et le plus grand nombre de ces 143 n'a tenu de séances que pour la forme, les membres ne s'étant pas présentés en nombre suffisant pour délibérer. 152 ont voté la révision, 152 15 s'y sont refusés. 47, ainsi que nous l'avons dit plus haut ne se sont pas réunis.

Total égal. 362

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES.—COMLOTS CONTRE LA SURETÉ PUBLIQUE. Voici quelques détails sur l'organisation de comités révolutionnaires français: Il existe en France cinq comités révolutionnaires, connus sous les noms de comités Français, Allemand, Italien, Polonais et Belge, Hollandais. Ces comités, dont le siège principal est à Paris, ont de nombreuses ramifications dans les provinces; ils sont tous placés sous la direction et le patronage du comité central européen de Londres.

Avant d'opérer à Paris les arrestations nombreuses dont nous parlons précédemment, l'autorité était avertie que les divers comités français et étrangers se réunissaient fréquemment et qu'il s'y manifestait une agitation inaccoutumée; on sut de plus que les cinq comités devaient se réunir entre eux par un comité central formé à Paris, qui devait correspondre avec le comité de Londres et recevoir directement ses instructions.

Des pièces émanées du comité allemand ont aussi fait connaître l'organisation de ce comité, ses moyens d'action, le but auquel il voulait arriver, et les noms de tous ceux qui étaient affiliés.

Dans l'une de ces pièces on lit que les membres de l'association doivent tous avoir des armes; qu'il faut prendre des renseignements sur la situation des caisses publiques; dresser la liste de toutes les personnes hostiles à la révolution, créer dans chaque localité un tribunal révolutionnaire et mettre à mort ceux qui feraient obstacle à la réalisation de l'entreprise.

D'après des renseignements que l'on a lieu de croire exacts, l'organisation révolutionnaire (révélée par le procès politique de Lyon qui a été suivi de la condamnation de Gent et de plusieurs autres conspirateurs) existait dans les départements du midi et dans beaucoup d'autres. Sur un grand nombre de points sont des associations secrètes dont les chefs se réunissent à certains jours indiqués pour recevoir le mot d'ordre de leurs supérieurs.

C'est à l'aide de ces nobles moyens que les conspirateurs espèrent parvenir que la république (et quelle république!) doit être l'ère du genre humain.

La Patrie repousse en ces termes les accusations qui imputent à la police l'invention du complot: "Le complot a été bien et dûment organisé à Londres. Ces pièces saisies en font foi. Parmi ces pièces figurent les instructions révolutionnaires et les plans insurrectionnels émanés du comité des réfugiés. Tout était prévu et combiné à l'avance: l'argent provenant de l'emprunt Mazzini devait servir à payer la révolte.

"Le comité organisateur avait pensé si loin l'esprit de prévoyance qu'il s'était même occupé de régulariser, après la victoire, les vengeances populaires qui devaient la suivre. On a saisi l'original d'une circulaire adressée à tous les chefs du parti démocratique, pour les engager à rétablir à l'avance un tribunal révolutionnaire par section, et à dresser les listes de tous les ennemis du peuple, afin qu'ils puissent être jugés, condamnés et exécutés immédiatement après le triomphe de l'insurrection!"

— On lit dans la Liberté, journal de Lille: "Ja commune de Godewaersvelde est encore tout entière sous l'impression du terrible événement dont elle vient d'être témoin. Le sien: Wecksteen, fermier, ainsi que ses quatre fils, afin d'échapper aux piques que le voisinage du fumier et la chaleur amènent dans leurs litières, avaient résolu d'aller passer la nuit dans un grenier où se trouvait une grande quantité de foin nouvellement récolté. Wecksteen dormait dans le fûtage supérieur avec Benoit et Henri, ses plus jeunes garçons. Le dernier âgé de dix-huit ans. Au milieu de la nuit il fut éveillé en sursaut par des coups de fusil tirés à une distance rapprochée, et se

vit avec effroi entouré de flammes jaillissant de tous côtés. " Ces coups de fusil étaient tirés par des domaniers en embuscade dans le voisinage, et ils avaient pour but de donner l'alarme, car la ferme de Wecksteen était embrasée. Le feu venait de s'y déclarer tout à coup. Le malheureux fermier ne le temps de sauter par une fenêtre, et sans songer d'abord à appeler ses fils, il alla éveiller les aînés, Benjamin et Jean-Baptiste, couchés dans un autre grenier, que les flammes envahissaient également. En ce moment déjà les voisins venaient au secours, et les religieux trapistes du Mont-des-Cats, leur vénérable abbé en tête, accouraient également sur les lieux.

"Tout-à-coup Wecksteen père se souvint qu'il a laissé deux de ses fils au milieu du danger, il se précipite dans une écurie qui communique au grenier par une trappe, et il y trouve son fils Benoit suspendu par les vêtements à une poutre qu'il avait voulu franchir. Le feu est déjà aux vêtements et aux cheveux de ce jeune homme, néanmoins on est assez heureux pour le tirer de cette périlleuse position.

"Restait dans le grenier Henri, le plus jeune de la famille. Le pauvre garçon était entouré de toutes parts par les flammes; il n'avait aucun moyen de fuir. Retraqué dans le coin les plus reculé du grenier, il ne cessait de répondre à l'appel déchirant de son père: "Mon père, mes frères, je vais mourir, priez pour moi!"

"Il n'a pas été possible d'arracher cet infortuné à cette affreuse position; la fouie présente a dû assister à son agonie, et, tout en procédant au sauvetage, entendre son dernier râlement. "La ferme de Wecksteen a été entièrement détruite; près de 8,000 kilog. de foin renfermés dans les greniers ont été anéantis. Les religieux de la Trappe montraient aux villageois l'exemple du courage et du dévouement, mais le manque d'eau rendait les efforts à peu près inutiles.

"L'abbé de la Trappe a prié le maire de Godewaersvelde de lui permettre d'emporter dans son monastère le corps du jeune Henri, qui a été retiré des décombres entièrement carbonisé. Cette demande a été accordée avec empressement par le maire, et les obseques de cet infortuné, célébrées par les Pères dans leur église même, ont amené au Mont-des-Cats une foule d'habitants des villages environnants."

BULLETIN COMMERCIAL.

IMPORTATIONS.

Les consignations à bord du vaisseau "City of Manchester" en destination de Montréal, sont à l'adresse des négociants dont les noms suivent: R. H. Brett; Thomas Peck; Brewster et Mulholland; J. L. Bellevue; Alex. Byrson; C. Robertson, jr.; Benjamin Brothers; Ferrier et Co; E. et G. Wright; Hooker et Holton; H. H. Hildbrand, Bro's; McPherson, Crane et Co; Edmondstone, Allan et Co; George Hagar; D. McNab; R. J. Inson et Co; Leeming et Sabine; Armour et Ramsay; Thos Kay et Co; Jos N. Hall; Jos Rodes; Ogilvy et Campbell; Brown et Swan; B. Hart; Jean Drummond; Andrewson, Auldjo, Evans et Co; Tyre, Colquhoun et Co; Capt Sinclair; H. Jones et Co; Le Mesurier, Routh et Co; J. G. Mackenzie et Co; J. Roy; Philip Holland; Stewart et Kerr; Holland et Mathewson; Moss, Bro's et Co; S. Foster et Co; W. McMaster; W. Wilson; Gillespie, Moffatt et Co; W. et J. Smith; D. et C. Darling; N. S. Wilney; Henry Fowler; J. et D. Lewis; Mackenzie, Gates et Co; Wm. Wallace; Ridout et Bro's; Savage et Lyman; Morrison, Cameron et Empey; James Duncan; Robert Anderson; James Patton et Co; Sims et Coleman; John Ewart et Co; Joseph Walker; Robert Halliwell; John Ezart et Co; Ross, Mitchell et Co; Henry Venner et Co; A. et J. Arthur; James Hutton; Wm. Whitehead et Co; Wilson et Couillard; John H. Evans; F. et J. Leclair; J. L. Beaudry et Co; John Henderson; J. Boyd et Co; C. J. Cusack; D. et A. E. Stewart; Joseph Mackay and Brother; A. et T. C. Kerr et Co.

D'autres négociants canadiens, entre autres MM. Joblot, Galmeaux et Roy, Wilson et Couillard, A. Prévoist, J. Beaudry, F. et J. Leclair, J. L. Beaudry, etc., figurent parmi les importateurs intéressés dans la cargaison de "l'Albatros."

Décédés:

Dimanche, le 15 septembre, à l'Hôpital-général de cette ville, de la consumption, après dix mois et demi de maladie, à l'âge de 19 ans, Sœur Moreau, fille unique de feu Edouard Moreau, veuve, née à Québec, épouse adoptive de M. de P. C. Racine. (Com.)

En cette ville, mardi soir, Dame Marie-Anne-Agathe Tavernier, épouse de Jean Leclair, Err. Marchand de cette ville, et nièce de feu la Révérende dame Gamelin, après trois jours de maladie. Elle laisse un époux et trois enfants dans les pleurs, et un grand cercle d'amis pour regretter sa mort prématurée.

ANNONCES.

NECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, déclarations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

En conformité à une résolution adoptée dans l'INSTITUT-CANADIEN, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain, afin de prendre en considération le rapport du Comité chargé de revoir la Constitution et les Règlements. Par ordre, L. W. Marehand, Secrétaire. Arch. Montréal, 27 Septembre 1851.

CATHOLIC INSTITUTE.

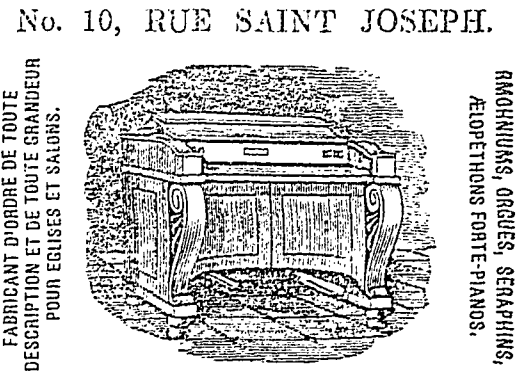
UNE assemblée générale des CATHOLIQUES INTERESSÉS dans cette association, ayant pour objet d'agréger des membres et d'élire les officiers pour l'année qui va suivre, aura lieu le JEUDI prochain au soir, le 2 octobre, dans la SALLE St. PATRICE, au coin de la Place d'Armes. La séance ouvrira à 7 HEURES. On espère une assistance nombreuse et de la ponctualité. N. B. Les souscriptions doivent être payées d'avance. Montréal, 29 sept. 1851.

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'enseigne Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPECE d'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage. Montréal, 23 septembre 1851.

DR. GLOBENSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

SAMUEL F. WARREN, No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'éclat des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet établissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'étranger.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONICA et le ZELOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) prînites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRICATION DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte,—ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE.

Montreal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'école de Péviché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer d'un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS. I.—A DATER d'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur capot qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais par cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois perso nes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par M. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX.—Toutes correspondances ou explications sur les concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS. UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAISFORD. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Prieur, Curé. Blaisford, 1 septembre 1851.

F. Y. D'EROME, Horloger, à 3 portes de Péviché.